



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport **annuel** 2016

& Annexes
actualisées

Qui sommes-nous ?

Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 30 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec 10'000 assurés et 1,4 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par différents experts et l'autorité de surveillance.
 - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
 - Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
 - Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette mission se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés.



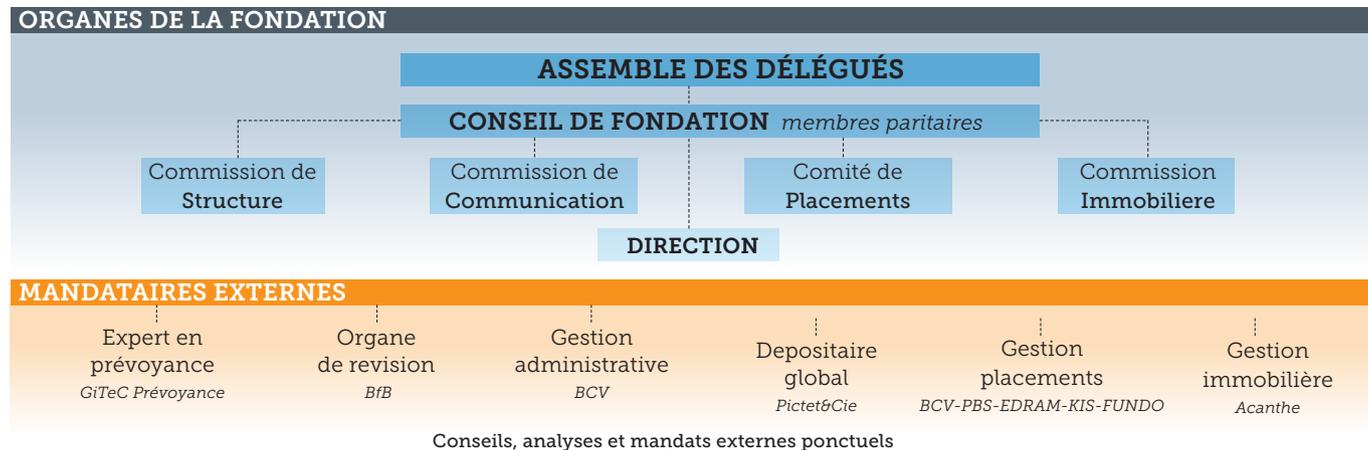
Gestion des risques professionnelle, bonne gouvernance : depuis plus de 30 ans, des résultats en faveur des assurés.

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation

Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Directeur général Ensemble
Hospitalier de la Côte - EHC

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés» Physiothérapeute
EHNV – Site d'Yverdon

Membres

Délégués «employeurs»
M. François HAENNI
Directeur général LBG SA
M. Olivier DEPRAZ
Architecte en retraite
M. Emmanuel MASSON
Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais

Délégués «assurés»
M. Olivier OGUEY
Infirmier-anesthésiste HRC

Mme Susanne OPPLIGER
Technicienne en radiologie retraitée

Mme Carine COLLOMB
Assistante DRH – HIB

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

NOUVEAUTÉ 2017

« Pour une protection optimale :
rente d'invalidité
supérieure à

40%
du salaire
assuré »

Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de

performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité historique, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

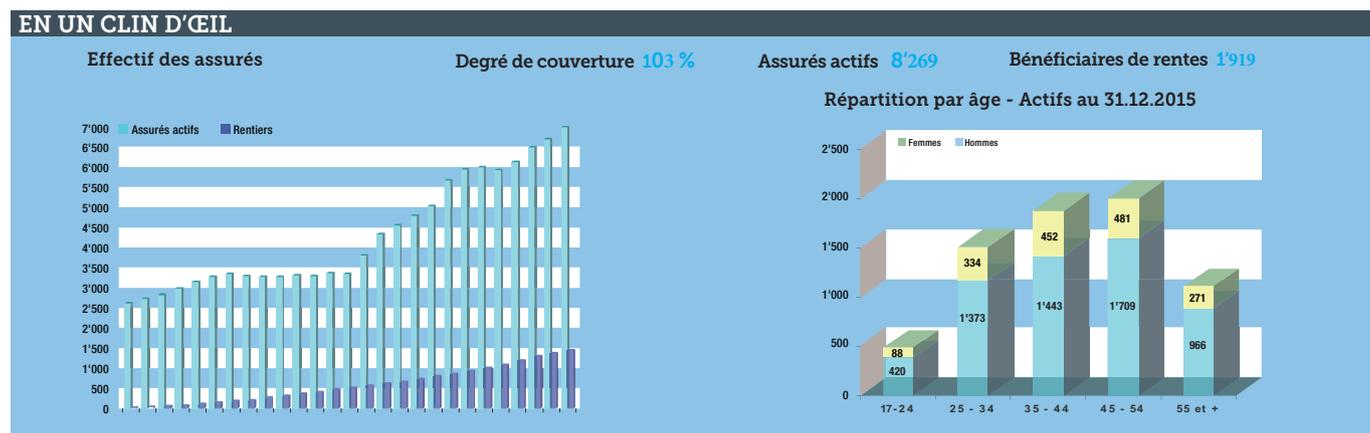
NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture de l'ordre 103 % au 31.12.2016 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Bases techniques LPP 2015, 2.25 % - Taux technique, 2.25 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 20 ans: 3,4 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse à 65 ans de 7,05% Rente d'invalidité « RI » garantie : supérieure à 40% sur salaire assuré La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 48% du salaire assuré

Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Attention à évaluer toutes les dimensions.

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indicateurs CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne.</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité.</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services.</p> <p>Taux conversion Rémunération épargne sur 20 ans.</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows).</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique.</p> <p>Taux technique.</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle.</p>



UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2^{ÈME} PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes (projet fédéral « Prévoyance Vieillesse 2020 »), la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2^{ème} pilier pour tous les assurés.

DES SOLUTIONS POUR GÉRER UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE, TOUT EN PRENANT SOIN DES PRESTATIONS DES ASSURÉS

ET EN PRÉSERVANT LES EFFORTS DES COTISANTS (cf. pages 9 à 11).

Exercice 2016

Résultats généraux et Résultats Financiers.



« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

En particulier lors des tempêtes financières : Garder le cap, faire le dos rond et préparer l'avenir. »

2016 en synthèse: des prestations encore améliorées malgré des marchés financiers exigeants

Ecosystème du 2^{ème} pilier : la tempête financière est « revenue ».

FISP : des résultats qui permettent d'améliorer les prestations et préparer l'avenir.

- La complexité des défis , économiques et géopolitiques, illustrent un exercice marqué par des évènements le plus souvent improbables. Votre Fondation réussit à les négocier en gardant à nouveau le cap en faveur des assurés.
- Performance de gestion conforme au modèle et comparable aux résultats des benchmarks : la FISP réduit les impacts de la volatilité des marchés, avec des résultats préservant les capitaux, permettant d'octroyer des prestations de qualité et un règlement à nouveau amélioré.
- Le contexte de pressions techniques et politiques est aggravé par la difficulté à trouver des investissements à risque acceptable et rémunérateur.
- La FISP maintient sa stratégie prudente mais non résignée : pour investir, et non spéculer, et s'efforcer de maximiser le bénéfice des rendements de différents placements.
- Afin d'adapter la gestion et continuer à répondre aux enjeux organisationnels permettant de maintenir les décideurs en maîtrise de leurs choix, la Fondation adapte ses outils : formation continue, enrichissement des solutions financières, nouveaux outils de suivi des risques.

Situation à fin 2016 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2^{ème} pilier.

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière a pris de nouvelles formes en 2016.

Après une année où les marchés financiers ont connu de multiples et importants épisodes baissiers, face aux défis qui continuent à peser sur la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace sur le long terme.

Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2^{ème} pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu des résultats lui permettant de :

- Rémunérer en 2016 les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (1,50% sur les parties «minimum légal» et surobligatoire).

- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion 7,05% à 65 ans).
- Maintenir un degré de couverture raisonnable (de l'ordre de 104%) : renforcer les réserves pèse sur ce degré, mais est nécessaire à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance à nouveau renforcés, avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.



Résultats de votre Fondation en 2016 - Mesures pour améliorer votre prévoyance en 2017.

Malgré un environnement économique toujours instable, l'année 2016 permet à la FISP de vous faire bénéficier de nouvelles améliorations de prestations, grâce à une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court et long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Malgré la succession d'évolutions négatives des marchés pendant l'année, les capitaux gérés ont été préservés, avec des placements qui ont permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes pour une gestion durablement en faveur des assurés :

- a) Pour 2016, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 1,50%. Bien au-dessus du niveau de l'inflation. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1,25% en 2016, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.
- b) Des réserves ont été à nouveau renforcées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et garantir les retraites futures malgré des rendements plus difficiles à réaliser.
- c) Le taux de conversion du capital en rente reste maintenu à 7,05% pour les hommes et les femmes qui prennent une retraite à 65 ans.
Ce taux favorable s'applique là aussi à l'entier des avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal de 6,8% ne porte que sur la partie obligatoire.
- d) Pour 2017, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1,00%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2017.

**Règlement
2017 : des
améliorations
offertes sans
augmentation
de cotisations.**

La FISP examinera fin 2017 quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats.

Ces décisions permettent de maintenir le taux de couverture FISP à un niveau raisonnable, de l'ordre de 104% tout en renforçant ses réserves. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs.

Retrouvez sur www.fisp.ch ces informations, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance 2017, qui vous fait bénéficier de prestations encore plus attractives, dont l'augmentation du plancher assuré en matière de rente d'invalidité, qui passe à 40% du salaire assuré au lieu de 30% actuellement. Des informations sur ces améliorations, et sur les évolutions prévues 2018 en ce qui concerne les taux de conversion, seront détaillées dans de prochaines communications (FISP Info n°13).

Toutes ces améliorations sont offertes sans modification du financement, ni augmentation de vos cotisations, et sont le fruit de la politique de recherche permanente des meilleures pratiques pour la FISP.

Après une 1ère édition réussie en 2015, nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux à l'occasion de la prochaine Conférence des assurés FISP qui se tiendra le 7 novembre 2017 (plus d'infos en temps utile).

Nous vous prions d'agréer, chères assurées, chers assurés, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil de fondation de la FISP

Marchés financiers et résultats 2016

Une année financière 2016 à nouveau marquée par une succession de chocs.

Après 3 années 2012-2014 d'excellentes performances (+23% en 3 ans), la FISP a su garder le cap, dans une année 2016 placée sous le signe de chocs sur les marchés financiers, largement impactés par des évènements géopolitiques majeurs.

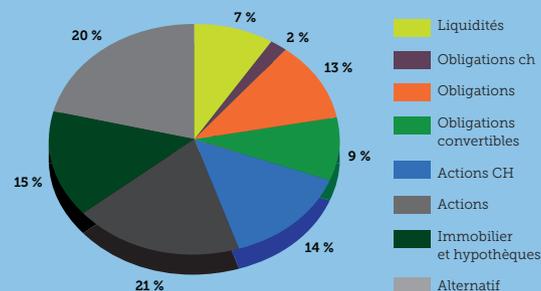
- 2016, comme 2015, rappelle que la crise n'est pas terminée. Une stratégie équilibrée permet de minimiser les effets d'une volatilité omniprésente. Les solutions de couverture des risques contribuent à exploiter des opportunités tactiques, tout en s'efforçant de protéger le portefeuille en cas de scénarios extrêmes.
- La crise des dettes des états pèse toujours sur les marchés : enjeux politiques et électoraux agitent des bourses sous l'influence de banques centrales dont la politique de

taux connaît de nouveaux développements : le thème de la reflation est réapparu, et les marchés obligataires ont connu des soubresauts dont ils semblaient préservés grâce aux actions des régulateurs.

Dans ce contexte, les obligations d'entreprises et la poche immobilière, dans son rôle de pourvoyeur de revenus, ont contribué positivement, tandis que les actions suisses ont globalement pesé négativement sur les rendements.

GESTION FINANCIÈRE 2016

- Performance de gestion (+2%) conforme au modèle: les modalités d'implémentation ont permis de garder le cap dans cet environnement chahuté.
- Pour atténuer les secousses des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- En 2016, grâce à cette stratégie de placement, la FISP a su limiter les chocs de marchés à la volatilité omniprésente, sans renoncer à être positionnée sur les potentiels de rendements.
- Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.
- Plus de détails dans le prochain rapport annuel et les communications «finance».



Résultats 2016 logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques - La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement :

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de

taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.

- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piègeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.



Des enjeux majeurs pour des objectifs majeurs: Protéger les proches et le pouvoir achat des assurés

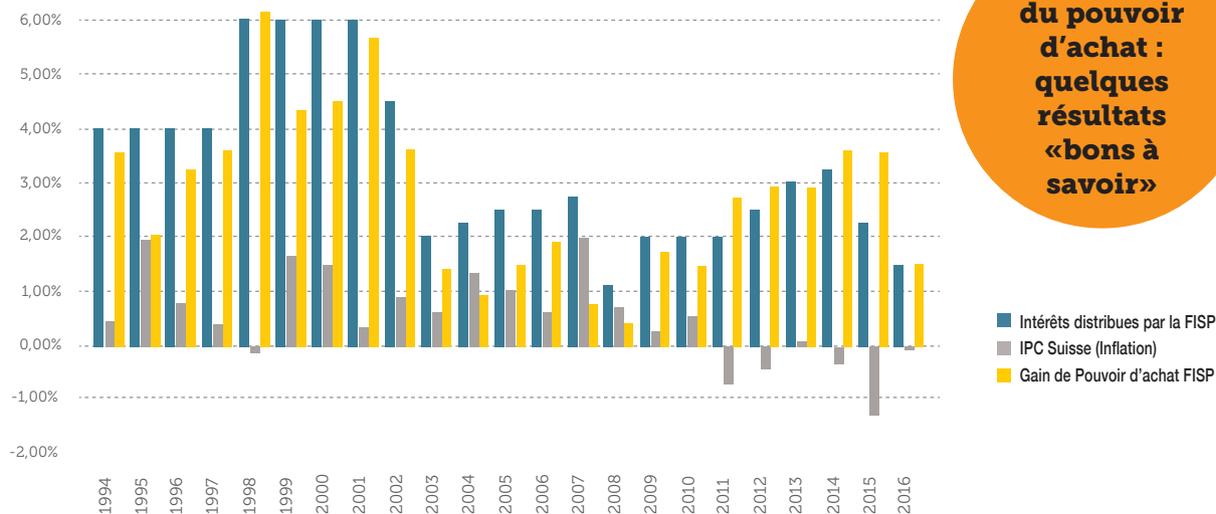
Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP continue à agir pour concrétiser une stratégie raisonnable, mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.



PERFORMANCES FISP DEPUIS 20 ANS : AMÉLIORATION CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS

Une bonne «habitude», à conserver et dont on doit être conscient.



**Protection
du pouvoir
d'achat :
quelques
résultats
«bons à
savoir»**

- Pouvoir d'achat des assurés FISP amélioré chaque année : l'épargne des assurés est rémunérée au-delà de l'inflation (indice IPC des prix à la consommation), avec un surplus de près de +3% par an en moyenne.
- Rémunération supérieure aux taux légaux : les avoirs gérés bénéficient d'un taux d'intérêt 16% plus élevé que les exigences légales LPP, soit environ un gain de +0,5% par an en moyenne. Cet intérêt s'applique à toute l'épargne, part su-robligatoire (supérieure au plan LPP) comprise.

Enjeux généraux 2017

Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation :
pesée d'enjeux, réflexions... actions !



- Du constat de complexité découle la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais cela ne signifie pas forcément la baisse continue de prestations du 2^{ème} pilier.
- Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court termistes : de nouvelles contraintes de marché ré-

- duisent les latitudes exploitables par les acteurs 2^{ème} pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2^{ème} pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- La FISP le fait en résistant aux tentations de travestissement d'une mission de prévoyance que les stratégies de déguisement de types derisking mèneront à un nivellement des prestations.
- Un contexte économique « non conventionnel » légitime les travaux de gestion de risques : double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts dans tous les domaines (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les forces du modèle, afin de créer et distribuer performance et prestations durablement attractives.
- Cette mission détermine un enjeu central pour le 2^{ème} pilier: un organe suprême éclairé et en capacité à promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».
- L'ensemble de ces thèmes est intégré dans la pesée d'enjeux, base de la démarche systémique de la FISP pour définir les orientations de sa stratégie et de sa conduite.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2^{ÈME} PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

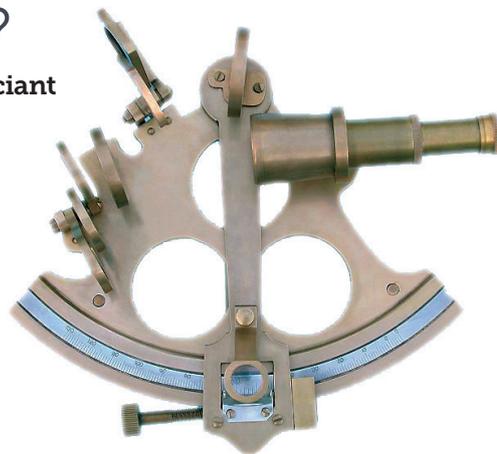
- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

Quelle ambition pour le 2^{ème} pilier dans un contexte complexe ?

Pour les solutions de prévoyance dédiées aux assurés et bénéficiant des avantages d'un modèle propriétaire: se donner les moyens d'exploiter tous les budgets de manière raisonnable.

- Les systèmes de prévoyance vivent un contexte de pressions (finance, normes, démographie, attentes des parties prenantes) croissantes. Ces pressions peuvent être atténuées, en exploitant les avantages d'un modèle bénéficiant de la volonté et de la capacité à mettre en œuvre des solutions raisonnables, pour faire face aux contraintes d'un écosystème complexe.
- La stratégie FISP n'est donc pas de nier des tendances ne facilitant pas le maintien d'une prévoyance de qualité, mais de se donner les moyens de résister aux réponses généralement promues, visant à réduire les prestations à défaut de cotisations supplémentaires.

**POUR GARDER
LE CAP,
SAVOIR
ORIENTER
LES VOILES...**



- Pour y parvenir, aucun compromis sur les impératifs techniques et de conformité, mais aucun renoncement à créer et redistribuer de la valeur de manière durable. Illustration : l'utilisation d'un taux « technique » de 2,25% en 2017, s'il impose des réserves, n'a pas modifié la volonté d'atteindre des résultats pour rémunérer les prestations à des taux plus élevés sur le long terme.
- Facteur clé, la stratégie de placements permet de conforter les décisions en matière de taux de conversion. La FISP fait appel aux meilleures pratiques pour évaluer ses équilibres de fonctionnement et de financement des prestations, notamment via une étude d'adéquation des actifs (fortune gérée) aux passifs (engagements de prévoyance des prestations assurées).
- Cette action s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de gouvernance, dont les fruits ont pu être objectivés, via les résultats d'un mandat d'audit externe sur les coûts de gestion financière.
- **Ces travaux permettent également de s'assurer que les partenaires partagent des objectifs prioritaires : tout faire pour se donner les moyens de mener une politique responsable, de raison mais non de résignation devant les défis de la prévoyance.**



CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS : ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique
- Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA
- Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Clinique Miremont SA
- HIB - PHEL - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

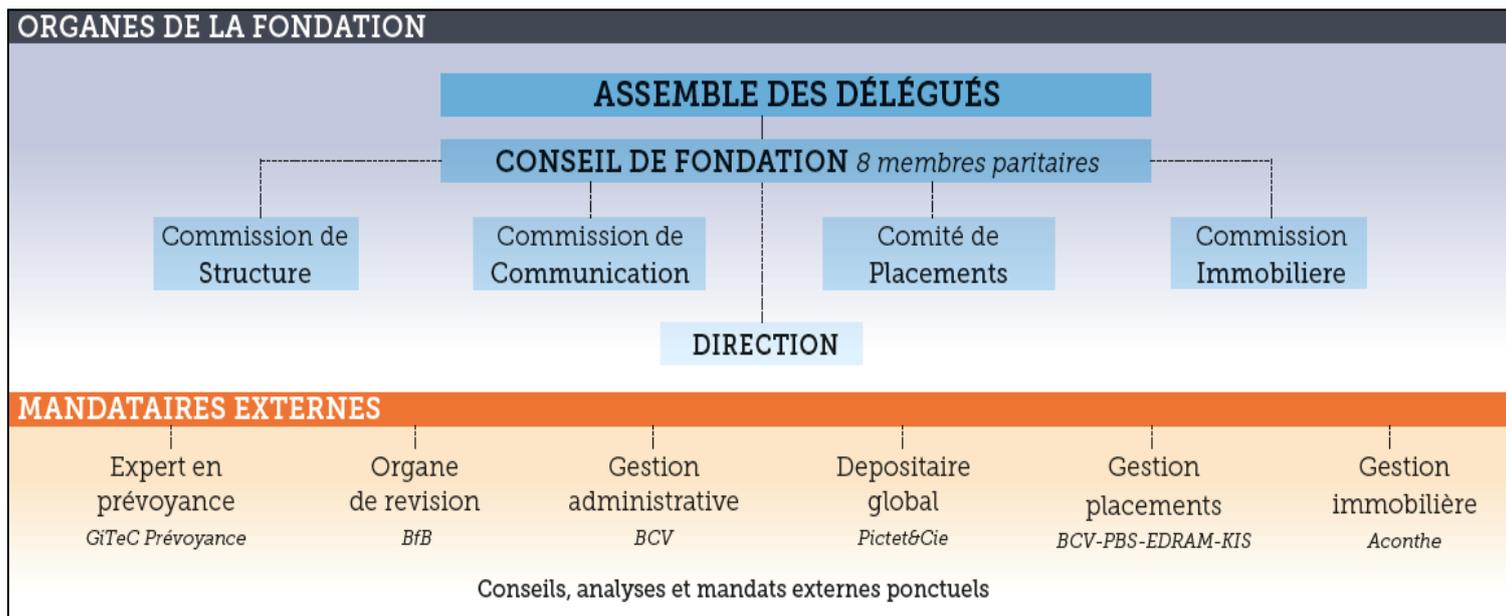
IMPRESSUM : Rapport de gestion 2016 - www.fisp.ch - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

FISP - Documents annexés au Rapport annuel 2016

Suite à approbation des comptes par le Conseil de fondation du 14 juin 2017, informations relatives à l'exercice 2015 :

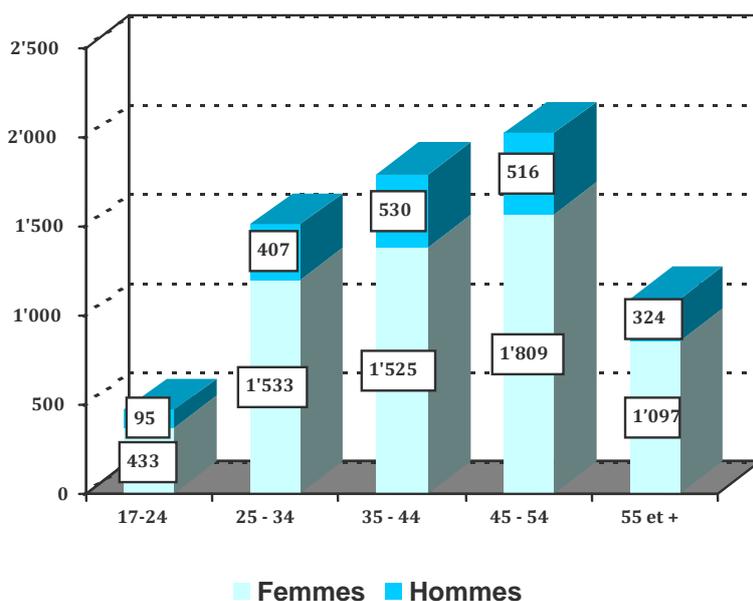
- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2016



Répartition par âge - Actifs au 31.12.2016

Degré de couverture	103%
Assurés actifs	8'269
Bénéficiaires de rentes	1'919
Fortune	CHF 1'409 Mios



Rapport sur les placements

1. But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

En 2016, le comité se composait de : François Jacot-Descombes, Susanne Oppliger, François Haenni, Yves Vincke.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie sur les conseils des établissements suivants :

- Banque Cantonale Vaudoise (Philippe Maeder, Gilles Guyaz).
- Paris Bertrand Sturza (Emmanuel Ferry, Jérôme Chagneau, Alexandre Poisson).
- KIS - Key Investment Services (André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risques) à :

- Edmond de Rothschild Asset Management (mandats de currency overlay US\$, Yen, £, Euro).
- Fundo SA (mandat de risk equity overlay).

2. Principaux résultats et Activités

> 2016, comme 2015, rappelle que la crise n'est pas terminée. La stratégie équilibrée de la FISP permet de minimiser les effets d'une volatilité omniprésente. Les solutions de couverture des principaux risques, conçues pour en limiter les coûts, contribuent à exploiter des opportunités tactiques, tout en s'efforçant de protéger le portefeuille en cas de scénarios extrêmes.

- **La crise des dettes accumulées par les états pèse toujours sur les évolutions des marchés.** Enjeux politiques et échéances électorales agitent des bourses sous l'influence de banques centrales dont la politique de taux bas (répression financière) connaît de nouveaux développements.
- Malgré une performance positive, la majorité des caisses n'aura pas reconstitué ses réserves et constate une évolution du degré de couverture impactée par la nouvelle **baisse du taux technique de référence**. Les obligations d'entreprises et la poche immobilière dans son rôle de pourvoyeur de revenus ont contribué positivement, tandis que les actions suisses ont, comme les liquidités, pesé sur la performance.

> Après des années 2012 à 2014 très réussies, la Fondation réussit à garder le cap dans un exercice où elle gère les impacts de la volatilité des marchés, avec des résultats préservant les capitaux gérés et permettant d'octroyer des prestations de qualité.

- Les travaux sur **les coûts d'opportunité** (rémunération risques, comparaison produits) ont permis de diversifier les **accès aux meilleures pratiques en abaissant les coûts**.
- Les mandats **overlays** ont permis de réduire la volatilité et de maintenir le niveau du rendement ajusté au risque, malgré un coût inhérent à la couverture des risques mise en place.
- La **poche alternative, globalement satisfaisante**, conforte les travaux en cours, afin de promouvoir les solutions permettant d'obtenir une asymétrie de bénéfices en faveur des assurés.
- La performance a été réalisée **sans handicap de diversification**, contrairement à des modèles plus restrictifs en terme de techniques de création de valeur complémentaires.

> Ces résultats témoignent aussi de la nécessité de faire évoluer la gestion pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte de répression financière (taux bas et volatilités) :

- Savoir **exploiter sélectivement** les opportunités des actifs risqués, en particulier dans une période d'attente de resserrement monétaire favorable aux marchés et **sous-jacents actions**.
- Maintenir la **vigilance sur les facteurs de volatilité** et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des **liquidités** et des risques de contrepartie.
- Faire **évoluer le positionnement** des placements et la capacité du modèle de gestion en matière de **risque obligataire** : que ce soit via le renforcement de supports d'investissements qui permettent de sortir des impasses de solutions qui n'offrent plus de potentiels (suite revue ALM) ou l'exploitation dynamique de segments de certaines classes d'actifs.

> Les dynamiques d'évolution des marchés nécessitent d'implémenter des alternatives maîtrisées, en complément des solutions classiques :

- La simple énumération de quelques **nouveaux facteurs d'instabilité** économique et financière à l'agenda 2017 (élections, taux) justifie la poursuite de ces travaux.
- **Au-delà du constat de complexité**, la FISP gère ces défis via une **stratégie opportuniste et dynamique** pour exploiter les potentiels tactiques ou structurels des primes de risques, et en faisant appel à des **compétences et capacités complémentaires** (allocation actifs et sélection produits, latitude à investir sur les risques les mieux rémunérés et capacité à placer le capital à long terme, sur des marchés côtés ou non), mais dans le souci constant de **minimiser le risque de contre-partie**.

> Dans ce contexte économique, financier et politique exigeant, la FISP mène des actions afin de répondre aux enjeux de maîtrise des 2 domaines d'activité qui déterminent la réussite de sa mission de prévoyance et de sa stratégie de maintien d'un 2^{ème} pilier de qualité :

- Gestion des risques : revalider ses benchmarks en fonction des potentiels des classes d'actifs (Revue Actif-Passif ALM), implémenter en conséquence des solutions d'investissement conformes à ses objectifs.
- Gouvernance et efficacité économique : répondre aux enjeux de responsabilité actionnariale aux meilleurs coûts (ORAb-Minder), défendre les intérêts des assurés en renforçant les mesures de contrôle qualité et réunir les conditions de partenariats équilibrés en faveur des assurés (efficacité des mandats).

> Une conjoncture économique et financière, qui engendre de nouveaux défis, impose aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire en protégeant le capital : améliorer le rendement insuffisant de certains placements, en prenant un risque limité selon une approche raisonnable et exploitant des gains d'opportunité.

Un contexte que la volatilité des actions et devises, la persistance de taux d'intérêt faibles et la gestion de l'héritage de la crise des subprimes et des dettes publiques contribuent à rendre prégnant, induit des challenges parfois inédits.

La FISP, comme l'ensemble des acteurs de prévoyance, doit relever des défis à long terme, notamment le financement de prestations dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'une espérance de vie croissante.

Ces défis confirment la nécessité de continuer à améliorer la capacité de résilience de la Fondation face aux changements de l'environnement économique: ils confortent la stratégie du Conseil de Fondation qui met l'accent sur la bonne santé structurelle à long terme et vise à réunir les conditions permettant de limiter les effets d'une éventuelle crise financière.

Dans la continuité avec les actions menées, et tenant compte de l'évolution de l'environnement, les travaux du comité ont ainsi visé à renforcer encore le positionnement sur des thèmes majeurs.

> Gestion de risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en surveillant les coûts et les facteurs de risques majeurs:

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser sur le long terme.

Sa mission implique une bonne identification des provisions à constituer et une action efficace sur les placements : l'optimisation du « 3^{ème} cotisant net » induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, s'impose toujours plus : aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur structurellement en gérant ces aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a **adapté sa gestion des risques** et pris différentes mesures :

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Revue 2016 de l'étude Actif-Passif ALM et validation de ses prévisionnels pour nourrir les réflexions sur l'évolution de l'offre retraite, afin de mettre à disposition des prestations durablement attrayantes.
- Suivi et évolution des solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

> Les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant :

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement et gestion tactique, en terme d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

> **Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs :**

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

Graph. 1	Allocation Stratégique	01.2017	01.2016	Graph. 2	Allocation Tactique	01.2017	01.2016
	Liquidités	3,0%	3,0%		Liquidités	2,30%	2,70%
	Obligations CHF	2,0%	3,0%		Obligations CHF	1,70%	2,70%
	Obligations ME	11,0%	11,0%		Obligations ME	11,40%	11,60%
	Oblig. convertibles	7,0%	6,0%		Oblig. convertibles	6,70%	5,50%
	Actions suisses	18,0%	18%		Actions suisses	17,40%	17,70%
	Actions étrangères	18,0%	18%		Actions étrangères	18,80%	19,00%
	Immobilier Direct	8,0%	12%		Immobilier Direct	8,00%	12,00%
	Immobilier indirect	13,0%	9,0%		Immobilier indirect	12,70%	8,80%
	Alternatif	20,0%	20,0%		Alternatif	21,00%	20,00%

> **Revue « ALM » - Un cadre stratégique robuste adapté aux contraintes et objectifs (graph. 1) :**

- Tous les régimes de retraite sont confrontés à un double défi : après avoir restauré une situation mise à mal par des années de crise, il faut adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver de nouvelles sources de performance, dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et l'augmentation des volatilités.
- La FISP répond à cette donne en réévaluant régulièrement son allocation stratégique, par exemple via une revue de son analyse actif-passif (ALM) opérée courant 2016.
- Intégrant les enjeux fondamentaux d'équilibre financier et de solvabilité de la Fondation sur le long terme, la revue ALM a été réalisée selon des modalités permettant de renforcer sa capacité à créer et assurer une redistribution attractive, équitable et durable de performance (cf. rapport gestion) :
 - En particulier, les travaux ont été menés de telle sorte que les conséquences en matière de gestion financière assurent la faisabilité des mesures préconisées et leur adéquation aux buts de prévoyance.
 - Ils se sont aussi attachés à valoriser les efforts développés par le comité de placements et la commission immobilière, en cohérence avec des plans d'actions dédiés à l'exploitation des meilleures opportunités des diverses classes d'actifs.

Ces travaux ont été menés avec les spécialistes dans le cadre de la revue finalisée en octobre 2016 :

- Les études ALM sont en général impactées par les positions de marchands de peurs ou d'espoir. Entre les 2, la voie d'une nécessaire **diversification**, condition d'un rendement optimisé, impose une exigence réaffirmée : « savoir s'adapter ».
- Au coeur du débat sur le projet Prévoyance Vieillesse 2020 les thèmes de « création et distribution de valeur, prestations retraite » impliquent d'exploiter au mieux les budgets risques/conformité/coûts.
- L'évaluation du **benchmark stratégique déterminant l'allocation stratégique** (rendement/risque, allocation pivot) répond donc à des règles professionnelles et prudentielles (hypothèses réalisables, évaluation de la sensibilité/robustesse des résultats).
- Ces évolutions ont été conçues pour **implémenter concrètement** des réponses aux objectifs de prévoyance (prestations de rentes, rémunération de l'épargne), en orientant les placements sans prêter le potentiel de création de valeur long terme.
- Ces travaux répondent à l'application des meilleures pratiques, sur les aspects des placements (actifs réévalués) et des prestations (engagements de passifs actualisés pour tenir compte des évolutions des groupes assurés par la FISP).

> **Une veille permanente, pour continuer à s'adapter.**

- Le meilleur modèle et la science financière la plus aboutie restent dépendants de facteurs non quantifiables, déterminés en particulier par l'évolution des conditions économiques/géopolitiques.
- Cette évidence permet de rappeler un principe de gouvernance et de conduite de toute organisation en matière de stratégie, applicable dans le cas d'espèce : **disposer de plans alternatifs («B»)** permettant de prévoir des solutions et mesures envisageables en cas d'évolution infirmant, en l'occurrence, l'évaluation du rendement/risque globalement attendu selon la modélisation.
- C'est la raison pour laquelle la FISP continue à se donner les moyens de réévaluer régulièrement l'adéquation de sa stratégie (revue ALM des aspects « actifs financiers » réalisée chaque année pour valider l'adéquation des objectifs de rendement aux potentiels actualisés des diverses classes d'actifs).
- Pour renforcer ces mesures de suivi dans un contexte toujours moins aisé à appréhender, la FISP mènera les travaux nécessaires à la conception de plans « B » sur les années 2017-18.

> Gestion financière tactique - Assurer une traduction efficace et authentique des buts de prévoyance :

- L'approche FISP privilégie les investissements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les compétences des véritables experts.
- Cette politique privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement conçues selon une approche core-satellite dépendant du niveau d'efficience de chaque univers d'investissement.
- Un des enjeux actuels est aussi d'acquérir plus de maturité sur des domaines nouveaux : il faut poursuivre la veille de marché, en particulier dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bale 3) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de pensions ne sont pas des actifs à risque, déjà détenus et/ou que l'on cherche à recycler. Toujours mieux comprendre les mécanismes de création de valeur et savoir résister aux modes fait aussi partie des impératifs à appliquer.
- Pour tirer profit des avantages du bilan actuariel FISP, il s'agit donc aussi de saisir les opportunités de solutions promues par les experts d'une *désintermédiation* exploitée authentiquement.

> 2016-17 - Le CP a fait le tour des travaux engagés ou identifiés via update de l'analyse des enjeux et besoins, et défini en conséquence les actions et priorités :

La durée d'un environnement de désinflation, faible croissance économique et de taux d'intérêts bas voire négatifs dans un nombre grandissant d'économies (en particulier développées) est difficilement évaluable :

- Dans ce contexte, les investisseurs doivent **repenser leur portefeuille obligataire** afin d'accéder à de nouvelles sources de rendement, et à optimiser la **contribution des poches actions** soumises à des évolutions de plus en plus changeantes.
- Pour **sortir des impasses et fatalités** annoncées par les « anciennes bonne solutions », il est nécessaire de compenser les carences des obligations traditionnelles et faire le dos rond sans quitter le « train » des actions : poursuivre les efforts de diversification et gestion du risque, renforcer les caissons étanches mais aussi préparer les revenus à venir via l'exploitation de niches et potentiels de marchés non côtés et « à taux d'intérêt flottant ».
- Une des champs d'actions nécessaire à la mise en œuvre efficace de cette stratégie de gestion et exploitation des risques concerne donc **l'adaptation permanente de la poche alternative**, d'autant plus quand les revues ALM en démontrent la nécessité d'un poids important.

> Pour mener à bien la mission de prévoyance, il faut exploiter les opportunités, ie les risques qui semblent acceptables à prendre car compatibles et suffisamment rémunérés :

Sur chaque placement, le CP souhaite réunir les conditions d'une appréhension juste des risques :

- Il le fait en distinguant les risques qu'il souhaite exploiter (porteurs de primes dont il doit s'assurer qu'elles rémunèrent correctement les expositions résultantes) et les risques qu'il souhaite éviter (non rémunérés ou incompatibles avec l'approche d'une Caisse de pensions responsable).
- Ceci est d'autant plus légitime en ce qui concerne des solutions faisant appel à des techniques, modalités, sous-jacents ou univers d'investissement qui sortent des marchés traditionnels et/ou côtés : en effet, ces offres exposent – a priori par design – à des risques liés à des structures organisationnelles moins transparentes ou souffrant potentiellement de défaut de gouvernance ou de contrôle budgétaire.
- Sans allouer des ressources déraisonnables pour acquérir un know how - parfois inaccessible, sans pour autant renoncer à évaluer une opportunité au potentiel important, le CP réunit les conditions pour agir en conscience, selon les meilleures pratiques de contrôle de risque et gouvernance et en s'appuyant sur des parties prenantes impliquées, qu'il s'agisse de partenaires fournisseurs ou co-investisseurs.
- L'action en conscience implique à l'évidence de mitiger au maximum les risques non voulus : dès lors, agir « en connaissance de cause » signifie avoir apprécié avec l'aide des partenaires les fondamentaux technico-financiers et s'être assuré formellement de l'absence de risques atypiques de gouvernance, et des mesures permettant d'assurer la continuité de ces conditions de maîtrise.

> Gestion d'actifs - Actions menées et réflexions sur les plans 2016-17.

- Le **plan d'actions 2017** décrit principes et modalités de mise en œuvre d'une gestion de risques raisonnée. Il détaille aussi fondements et processus d'une revue ALM qui permet à la FISP de renforcer ses outils de diversification via introduction d'une classe immobilier international. Le Benchmark stratégique permet une ambition double : maintenir des prestations de qualité en assurant les conditions d'une solidarité acceptable pour actifs et pensionnés. Il conforte aussi la politique immobilier direct : saisir les opportunités répondant aux buts à long terme.
- 2017 verra la poursuite de ces travaux d'implémentation, au travers de produits ou partenariats: le plan de transition "post ALM" vise à gérer les écarts d'allocation entre portefeuille et vision tactique, via décisions d'arbitrages.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking), le succès de la FISP en gestion financière dépendra, outre l'exploitation des **domaines d'investissements identifiés**, de sa capacité à valider des **pistes complémentaires** et à y **implémenter des solutions**.
- Les travaux du CP ont permis de définir orientations et prochaines **évolutions** en matière de **gestion d'actifs**.

- Quelles que soient leurs inclinations respectives à croire aux scénarios du pire ou à apprécier des signes d'amélioration, les analystes de tous bords présagent des temps volatiles et exigeants en terme de sélection : ce contexte conforte stratégie et axes de travail définis par la FISP, tant sur les enjeux de gouvernance et structure, que sur les capacités de gestion financière :
 - Pour les classes « liquides, cotées et traditionnelles » : pas de « solution toute faite », mais exploitation des points d'entrée et sélection des gisements de risques bien rémunérés.
 - Complément essentiel aux objectifs ALM, il faut exploiter les ressources du domaine alternatif (où certains analystes intègrent l'immobilier indirect), sans céder aux sirènes de la nouveauté ou à l'espoir de recettes miracles, et aussi quand l'évolution des normes réglementaires (Bâle 3, Solvency 2) incitent les acteurs financiers institutionnels à partager « les bons gâteaux ».
- Comme prévisible, 2017 nécessitera de faire preuve à nouveau de sang-froid et de réactivité afin de prendre des décisions sur des thèmes, des solutions & des produits, basées sur des conditions qui rendent « les opportunités » raisonnablement exploitables : ces constats renforcent la légitimité des actions prises et mesures appliquées par la FISP dans le cadre d'une gestion des risques au service d'une stratégie raisonnable mais ambitieuse.

2017 sera un exercice où la FISP continuera de faire évoluer ses moyens et capacités :

- Dans un contexte riche en pièges et fausses évidences, les conditions sont réunies pour définir, aussi en matière financière, une étape «+», illustrant les moyens supplémentaires nécessaires pour répondre à la complexification des défis et réponses à étudier et implémenter, ce d'autant plus dans le cadre d'une évolution ALM impliquant une exploitation optimale des placements, y compris non traditionnels.
- Les **principes de gestion du portefeuille** en matière de risques et opportunités sont intimement liés à la stratégie de la FISP et pleinement cohérents avec ses objectifs de prévoyance, en particulier l'évolution des prestations de prévoyance retraite et rentes.
- Le positionnement adopté répond à la volonté du CF et à l'objectif de continuer à générer un rendement 3^{ème} cotisant nécessaire au maintien de prestations d'un 2^{ème} pilier de qualité : il doit permettre de gérer au mieux, avec un rendement résultant de l'exploitation de tous les budgets de risques/fonctionnement/conformité, une période faite de successions de «mini-bulles» résultant d'un contexte inédit et instable (mesures non conventionnelles d'après-subprimes et crise des dettes d'états).
- Le positionnement FISP est donc clairement d'assurer des prestations selon un modèle préservant sans travestissement les efforts des cotisants et assurés : faire le dos rond et exploiter les opportunités, garder le cap et continuer à réfléchir et agir, trouver des solutions innovantes et crédibles.
- Être responsable, c'est aussi **conduire une gestion intégrant des plans « B »**, envisagés en cas de scénarios aux impacts plus massifs pour l'avenir global des systèmes de prévoyance : par exemple, un scénario à la japonaise, sans croissance ni remontée de taux à long terme, impliquerait une revue massive des objectifs de prévoyance à long terme et nécessiterait des mesures, dont un fondement serait la restructuration des passifs de tous les systèmes de prévoyance et la fin, dans une certaine mesure, d'une capitalisation aussi efficace qu'auparavant.

- La FISP maintient sa stratégie prudente mais non résignée : investir, et non spéculer, c'est s'efforcer de maximiser la probabilité de bénéficier des rendements d'une combinaison de différents placements.
- Suite logique des choix que la FISP réévalue périodiquement depuis plus de 10 ans, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'**amélioration continue** de la **gestion des risques et opportunités** et de son **adéquation permanente** aux **objectifs de prévoyance** de la Fondation.
- Le contexte de **pressions techniques et politiques croissantes** (Projet Prévoyance Vieillesse 2020) est aggravé par la difficulté à trouver des **solutions d'investissement à risque « acceptable, suffisamment rémunérateur»**.
- Il détermine des enjeux internes (**crédibilité, capacités**) à maîtriser par les organes décisionnels des acteurs du 2^{ème} pilier (**Conseil de Fondation de manière générale, Comité de Placements pour les parties « finance »**).
- Ce constat confirme la nécessité toujours plus **impérative** d'exploiter de manière optimale les **budgets de risques/fonctionnement/conformité** et légitime la poursuite de la stratégie FISP en ce sens.
- Afin d'**adapter la gestion financière** et continuer à répondre aux **enjeux organisationnels** permettant de maintenir ses décideurs éclairés et en maîtrise de leurs choix, la Fondation continue à se doter d'outils supplémentaires : **formation continue**, enrichissement des **techniques et solutions financières**, nouveaux **outils de monitoring et suivi des risques à exploiter et à éviter**.

3. Rétrospective 2016

- > La croissance s'est accélérée dans la seconde partie de l'exercice.
- > Les surprises politiques auront des effets sur l'économie en 2017.
- > Les économies émergentes ont bénéficié du retour du pétrole.

L'année économique 2016 ne peut se résumer à sa croissance modérée. Car ces douze mois ont montré différents visages. Une première partie d'année marquée par un ralentissement de l'activité et une seconde qui se distingue par l'amélioration du rythme de croissance de l'économie.

> La déception

Le premier visage de 2016 peut prendre les traits de l'industrie mondiale tombée en récession. Aux Etats-Unis, le secteur industriel a souffert de l'effet retard de la hausse du dollar et a notamment conduit à un ralentissement de l'activité globale. En Chine, l'industrie a pâti toujours des excédents de capacités de production. La poursuite de la baisse des matières premières a accentué les pressions sur les prix des produits industriels, ce qui a conduit à un pic des craintes déflationnistes dans le monde. La chute des cours du pétrole – le baril est passé sous les 30 dollars mi-janvier – et autres commodités a en outre pesé sur la croissance de nombreux pays émergents.

> L'amélioration

Le second visage de 2016 peut, lui, être représenté par la demande intérieure. Aux Etats-Unis, la bonne santé du marché de l'emploi et donc des revenus des ménages a dynamisé la consommation, qui compte pour plus de deux tiers dans la croissance du PIB. En Chine, ce sont les investissements et autres mesures prises par le gouvernement qui ont adouci le ralentissement industriel, conséquence de la tertiarisation progressive de l'économie.

Ce regain d'activité – aidé par l'émergence d'un accord de l'OPEP sur une meilleure gestion de la production – a entraîné à la hausse les cours du pétrole. Un bol d'air bienvenu dans nombre de pays émergents qui ont aussi tiré profit de la dépréciation de leur devise. Cette progression des prix des matières premières a permis d'atténuer les pressions déflationnistes dans le monde. Et permettre ainsi à la croissance d'afficher une mine plus réjouie.

> En Suisse aussi

L'économie suisse a aussi montré deux faces en 2016. Une première laborieuse dans la foulée de 2015. Les effets du franc fort et le ralentissement de l'économie mondiale ont pesé sur cette économie ouverte. Puis, elle a rebondi au printemps pour espérer finir l'année autour d'une croissance de son PIB de 1,5%.

> Les chocs

L'année 2016 a par ailleurs été marquée par quelques surprises politiques, dont la volonté des Britanniques de sortir de l'Union européenne et l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Des événements qui marqueront davantage 2017 que 2016 sur le plan économique.

> Des taux toujours bas

Certes, l'année se termine sous de meilleurs auspices qu'à ses débuts, mais les risques demeurent. Si les pressions déflationnistes se sont adoucies, pas question de parler encore du retour de l'inflation. Et la reprise reste fragile. Les banques centrales ont donc maintenu leur politique de taux au plancher.

4. Performances 2016

L'année 2016 a été ponctuée par trois votations importantes, soit celle sur le Brexit, l'élection présidentielle américaine et le référendum italien. Dans les trois cas, les marchés ont été déçus.

Le Brexit a provoqué une chute des bourses, suivie rapidement par un rebond en raison de nouvelles économiques favorables. Le «non» au référendum italien a été un non-événement, partiellement anticipé.

L'élection de Donald Trump a en revanche constitué une surprise. Après une courte période d'hésitation, les marchés sont repartis à la hausse pour atteindre des records historiques. La politique protectionniste proposée par le président, négative pour l'économie globale et pour l'économie américaine, ne devrait pas se concrétiser totalement. Le Congrès est réticent et les mesures de rétorsion éventuelles dissuasives. L'augmentation des dépenses en infrastructures et les baisses d'impôts ont eu un effet positif et le terme «déflation», qui inquiétait les marchés, a disparu des journaux financiers pour faire place à un nouveau: «reflation». Certains secteurs, comme la pharmacie ou les banques vont profiter de la diminution probable de la réglementation et d'un contrôle des prix des médicaments moins contraignant.

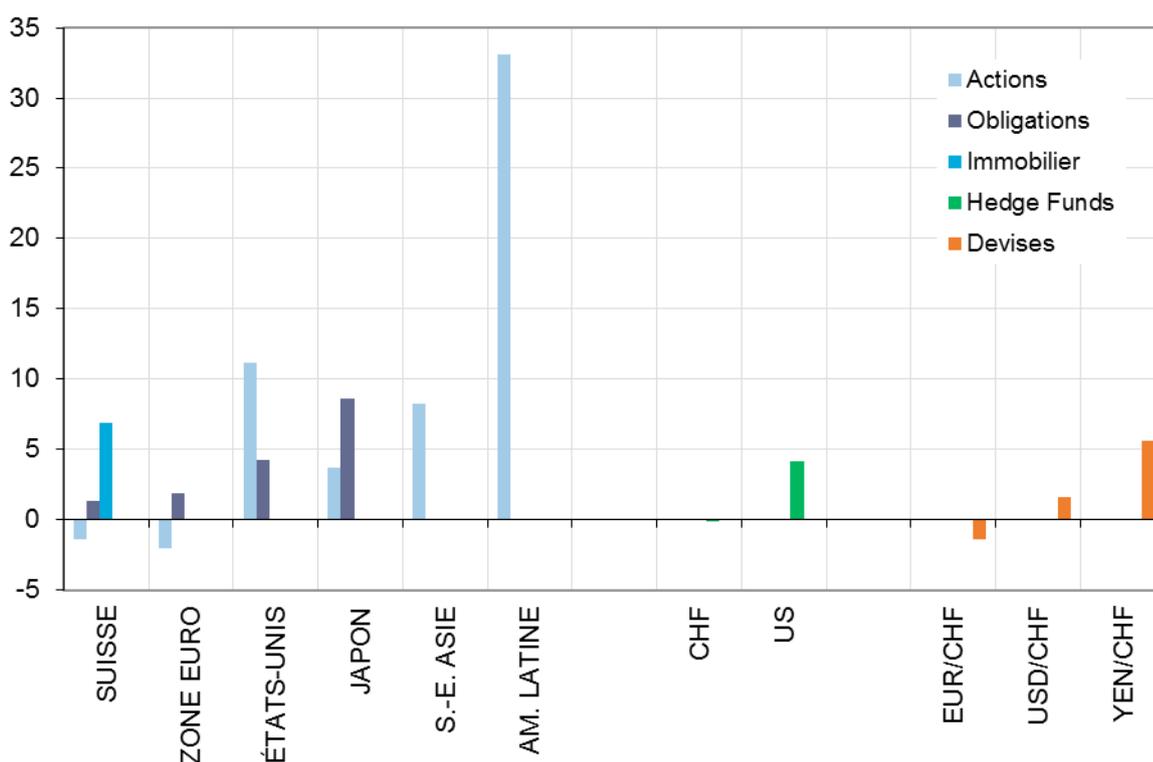
L'effet le plus marquant n'a cependant pas été constaté sur les marchés actions, mais sur les obligations. La fin des craintes déflationnistes a provoqué un changement de tendance dans le domaine des taux et les prix des emprunts ont subi une correction importante sur la deuxième partie de l'année.

Les matières premières se sont ressaisies, soutenues par une amélioration des fondamentaux économiques.

Sur le plan monétaire, c'est le dollar qui a le plus bénéficié du résultat de la votation américaine, le différentiel des taux le rendant plus attractif.

Performances 2016 des classes d'actifs par pays, en franc suisse

Graphique 4 :



Performance du portefeuille en 2016

Grâce à une gestion exploitant les opportunités sans prise de risques déraisonnables, la FISP a su faire le « dos rond », dans une année 2016 à nouveau placée sous le signe de chocs sur les marchés financiers, largement impactés par des événements géopolitiques majeurs.

La performance est conforme au modèle appliqué et comparable aux résultats des benchmarks : les décisions et les modalités d'implémentation ont donc permis de garder le cap dans cet environnement 2016 volatile.

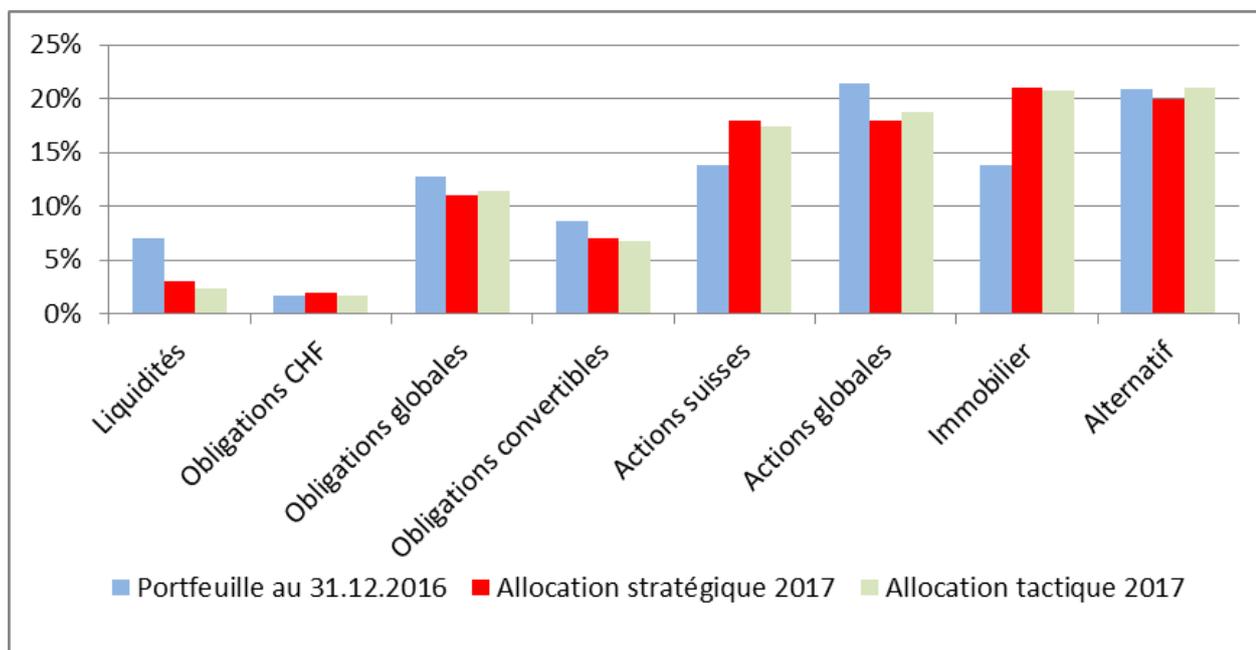
Graphique 3 - Evolution des performances du portefeuille, des benchmarks, ainsi que des différentes classes d'actifs :

	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	2016
Portefeuille FISP	-2.14	0.92	2.08	1.10	1.93
Allocation stratégique	-2.82	2.31	1.96	0.92	2.31
Allocation tactique	-2.82	2.35	1.99	0.97	2.43
Sous-indices					
Liquidités	-0.23	-0.21	-0.24	-0.23	-0.91
Obligations CHF	2.25	1.61	-0.15	-2.34	1.32
Oblig. mon. étrangères	1.31	4.67	0.32	-2.57	3.65
Oblig. Convertibles	-3.90	-1.75	3.16	2.97	0.29
Actions suisses	-8.55	4.13	2.58	0.93	-1.41
Actions étrangères	-4.11	2.74	4.78	6.09	9.52
Fonds immobiliers	3.79	2.57	0.88	-0.50	6.85
Fonds de hedge funds	-2.47	0.55	1.50	0.58	0.11

Répartition par type de placement à fin 2016

Graphique 5 - L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation fixées selon l'étude ALM.

L'exposition réelle aux classes actions à fin 2016 est réduite, par les mandats « overlay » déployés au 31.12.2016 qui couvrent les risques actions suisses pour 25%.



5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables (en cours).

L'exercice 2016 se solde par un résultat net de quelque CHF +22.4 Mios.

La principale différence avec 2015 provient des résultats sur titres (notamment marché actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate une quasi-stabilité provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, compensée par une amélioration des dividendes et revenus des fonds et produits.

L'évolution des frais (**) résulte d'une double évolution réjouissante, alors que des ajustements d'allocation des classes utilisées sont toujours nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux et contraintes ALM. D'une part, du fait de l'appel à des solutions au rapport coût/prestations amélioré, les frais de gestion interne des produits sont en baisse, avec des effets comptables positifs. D'autre part, le repositionnement du portefeuille nécessaire à la stratégie induit des coûts de transactions ponctuels plus bas. Le solde témoigne d'un processus de gestion toujours vigilant sur les enjeux de maîtrise de l'efficacité économique des actions.

Le CP poursuivra son action pour optimiser ces coûts, afin de préserver ce marqueur identitaire de « bonne gouvernance » de la FISP, mais sans préteriter l'objectif essentiel : obtenir un 3^{ème} cotisant optimal.

Il est en de même en matière de transparence, avec un rapport qui a pu être à nouveau établi « 0% opaque » selon les normes légales OPP2, sans pour autant impacter arbitrairement la sélection des produits.

Les mandats overlays ont réduit la volatilité en préservant le ratio de sharpe (rendement ajusté au risque), malgré un résultat 2016 négatif induit par le coût des couvertures prudentielles mises en place.

En Mios CHF	2016	2015
Bénéfices sur ventes & Plus-values	47.0	29.8
Pertes sur ventes & Moins-values (dont mandats overlay)	-36.1 -5.2	-55.4 -8.9
Résultat sur titres	10.9	-25.6
Intérêts s/obligations + c/c	8.2	7.0
Dividendes et revenus de fonds de placements	11.0	12.0
Revenus des titres	19.2	19.0
Frais sur Titres internes aux Produits (**)	-7.2	-7.5
Frais sur Titres Directs	-0.6	-1.6
Résultat net	22.4	-15.7

(**) : Les normes légales explicitent depuis 2013 les frais indirects facturés au sein des produits investis.

6. Conclusions... et perspectives

Le monde n'a toujours pas digéré le Krach des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière a pris de nouvelles formes en 2016.

Après une année où les marchés financiers ont connu de **multiples secourus**, face aux défis qui continuent à peser sur la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace sur le long terme.

Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire de référence en matière de solution 2^{ème} pilier. Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la bonne situation financière de la Fondation a permis de :

- Rémunérer les comptes épargne au-delà des normes (1,50% sur "minimum légal" et surobligatoire).
- Appliquer des prestations inchangées en matière de retraite (taux de conversion 7,05% à 65 ans).
- Maintenir un degré de couverture raisonnable (103%), tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et taux de conversion favorable).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance à nouveau renforcés, avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

7. Placements immobiliers 2016

Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26)

		2016	2015
Excédent de produit d'exploitation :	Mios Fr.	2.7	2.0
Plus-value en capital :	Mios Fr.	1.5	-0.2
Performance totale :	Mios Fr.	4.2	1.8

Activités principales

La FISP poursuit le **renforcement des placements immobiliers**, malgré un marché déjà bien valorisé, pour améliorer la contribution d'un domaine dont l'importance est rappelée par la dernière étude Actif-Passif ALM.

En terme de résultats, 2016 permet de renouer avec des chiffres habituels pour cette activité, après les revalorisations prudentielles opérées en 2015.

Les années 2013-14 ont vu la Fondation renforcer ses **capacités** d'actions et implémenter un modèle professionnel de gestion globale immobilière. 2016, comme 2015, est un exercice qui a permis de mener à bien 2 grands types d'actions :

- **Suivi du modèle de gestion « immobilier direct »**, s'agissant des biens existants et des projets, afin d'améliorer leur apport financier en terme de poids et rendement intrinsèque.
- **Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières**, cas échéant selon des modalités innovantes, et concrétisation à travers l'élargissement de la poche immobilière.

Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières :

Pour concrétiser les ambitions de sa politique immobilière, la FISP s'est donné les moyens de **suivre des projets en cours** et d'étudier de **nouvelles opportunités d'investissements** compatibles avec ses objectifs.

A cet effet, elle a exploré de nombreuses pistes, et en a retenu quelques-unes qui permettent de renforcer en 2016 la part de son portefeuille d'actifs immobiliers :

- Construction : 2 immeubles à **Orbe**.

D'autres actions visent à poursuivre ce renforcement, en avançant sur des constructions à initier dès 2017 :

- Projet : 2 immeubles au **Bouveret**. La FISP poursuit ses travaux afin de réunir les conditions de la mise en œuvre d'un **partenariat public/privé avec la commune**.

Conclusion et perspectives

A l'instar des autres priorités à exploiter sur les investissements financiers, la revue « ALM » a confirmé la nécessité de renforcer la poche immobilière via des investissements conformes au niveau de rendement souhaité. Les organes FISP en charge ont défini un plan d'actions en conséquence :

- Fruit des travaux menés, l'année 2016 aura été celle de l'affinage du modèle de gestion de la poche immobilière, avec une professionnalisation du suivi de son parc.
- Les compétences des membres et leur implication ont permis de relever ces challenges et de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.
- La FISP continuera de mener des actions en ce sens, qu'il s'agisse d'acquisitions, de constructions, ou de mesures pour améliorer les résultats des mandats et des biens en portefeuille.

Rapport de gestion 2016

Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

L'assemblée générale des Délégués tenue le 22 juin a pris connaissance des comptes 2016.

En 2016, le Conseil est composé comme suit :

Président

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué "employeurs"
Directeur général - EHC

Vice-Président

M. Yves VINCKE Délégué "assurés"
Physiothérapeute - EHN

Membres

M. François HAENNI Délégué "employeur"
Directeur Général a.i. - LBG SA

M. Olivier DEPRAZ Délégué "employeur"
Architecte en retraite

M. Olivier OGUEY Délégué "assurés"
Infirmier anesthésiste - HRC

Mme Susanne OPPLIGER Déléguée "assurés"
Technicienne radiologie en retraite

M. Emmanuel MASSON Délégué "employeur"
Directeur RH - HRC

Mme Carine COLLOMB Déléguée "assurés"
Assistante DRH - HIB

Conduite et stratégie - Une année bien remplie.

Les décisions prises en 2016 permettent d'actualiser le modèle, de manière à satisfaire à l'ambition FISP en terme de prévoyance : « une stratégie et des moyens », réponse à la volonté de continuer à offrir un 2ème pilier de référence.

« Une stratégie et des moyens », constitue la base d'une démarche responsable, pour autant que l'on se dote des capacités et vertus (bonnes pratiques, autocritique, veille permanente) permettant d'en assurer l'adéquation avec « l'univers des possibles ». Cette démarche implique une réflexion permanente et des pauses dans l'action : pour évaluer les scénarios de succès, ainsi que les menaces sur l'ambition portée par cette stratégie.

Ce faisant, le CF s'efforce de satisfaire aux obligations de moyens, sens du mandat confié aux organes de conduite et gouvernance FISP : l'année 2016 en a permis à nouveau l'expression claire, où le CF a décidé des prochaines étapes des projets et chantiers stratégiques : définition du nouveau modèle de rente de pensionnés (cf. page suivante) et suivi de Plans « B » liés à la dégradation éventuelle des facteurs exogènes économiques et financiers.

Pour 2016-2017, le CF a ainsi pris des mesures permettant, dans l'optique prioritaire de préserver les prestations des assurés et les efforts des cotisants employés et employeurs, d'optimiser la gestion des enjeux d'un contexte économique et démographique inédit, sans préteriter l'avenir de la Fondation et sans cesser d'évaluer la pertinence de réponses appliquées ou alternativement envisageables :

- Revue ALM, nouveau Benchmark Stratégique : permettent d'adapter la gestion des risques aux contraintes et possibilités du contexte, évaluables selon l'état de l'art.
- Etape « + » coïncidant avec une nouvelle mandature en vue : moyens supplémentaires en terme d'exploitation des opportunités, suivi des risques, formation et modalités d'évolution du CF.
- Préparation et annonce de la mise en place d'un modèle de rente permettant d'adapter les paramètres techniques aux évolutions des conditions démographiques et financières.
- Planification d'évaluation de « plans B » : définition de stratégies alternatives cas échéant, notamment si les conditions non maîtrisables (économiques et financières) diffèrent matériellement des scénarios envisageables.

En synthèse, ayant pu valider un positionnement et une stratégie en conscience des enjeux identifiables et en intégrant des mesures permettant à la fois de finaliser l'implémentation des projets et de planifier l'évaluation des alternatives potentiellement à pratiquer en cas d'évolution majeure desdits enjeux, le CF a démontré qu'il souhaite continuer à réunir les conditions pour :

- opérer des choix éclairés, raisonnés, non résignés,
- maîtriser un processus stratégique et décisionnel légitimé via une pesée d'enjeux systémique.

Conseil de fondation

En 2016, le Conseil a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation.**

- Il a pris des mesures **d'organisation** pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions de la direction.
- Il s'est donné les moyens de conduire la Fondation en **conformité** avec les exigences légales et répondre aux responsabilités inhérentes à son activité :
 - maintenir sa capacité à comprendre les enjeux, via un **programme de formation** lui permettant d'être **éclairé**, avec des focus sur les parties Finance.
 - assurer les conditions de continuité et d'efficacité de son action via des modalités facilitant la gestion des renouvellements (profils du CF, successions), afin de continuer à disposer des meilleures pratiques, dans les relations avec ses partenaires comme dans le fonctionnement de sa structure, pour adapter la Fondation aux défis de la prévoyance.
- Il a assuré une gestion qui a permis à la Fondation de limiter les effets de la volatilité des marchés financiers sur le degré de couverture, tout en préservant la **qualité des indicateurs techniques et budgétaires.**

Fruits concrets de ces travaux, le Conseil a pu à nouveau faire évoluer le règlement de prévoyance :

- Dédié aux actions en faveur des assurés, le plan d'amélioration de prestations, possible grâce à des démarches complémentaires de création de valeur financière sur le long terme et de renforcement de l'efficacité budgétaire, s'est à nouveau concrétisé par la mise à disposition des assurés et adhérents **d'importantes améliorations du plan de prévoyance dès le 1^{er} janvier 2017.**

Nouvelle amélioration de prestations 1^{er} janvier 2017

Malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés et adhérents : après l'enrichissement du règlement sur 2012-2016, **ils bénéficient d'un rapport financement/prestations encore plus attractif.**

Entre 2012 et 2016, de larges possibilités ont été mises à disposition en terme de **flexibilité des plans et financements de solutions 2^{ème} pilier attractives.**

L'action de la FISP pour renforcer ses prestations se concrétise à **nouveau en 2017 par une amélioration en faveur de tous, en particulier, via l'article 16a2) :**

- Augmentation du plancher assuré (invalidité) : la rente invalidité minimum passe de 30% à 40% du salaire.
- Il s'agit d'une amélioration importante qui concerne tous les assurés : elle fait suite à l'enrichissement de l'offre de plans de prévoyance et permet d'optimiser le rapport coût/prestations pour tous.

Ces résultats touchent à l'ADN de la FISP : attractivité, responsabilité, efficacité économique.

Ces améliorations sont offertes sans augmentation des cotisations, et sont les fruits de la politique de recherche permanente des meilleures pratiques et des meilleurs partenaires pour la FISP et ses assurés.

Ils permettent de valoriser les efforts de la Fondation en faveur d'une prévoyance responsable, dans un contexte où les messages sont globalement orientés au nivellement des prestations et réduction des ambitions pour les systèmes de prévoyance.

Amélioration des prestations et efficacité budgétaire

- Gouverner, c'est prévoir : en matière de **retraite et de taux de conversion**, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives.
- Les baisses légales reflètent des problématiques techniques réelles (évolution rendement, longévité) et la tendance sur le marché est une diminution des garanties retraite, hors compensation par cotisations supplémentaires (cf. Prévoyance Vieillesse 2020).
- A la FISP, une baisse du taux de conversion "minimum garanti", sans mesures assurant de distribuer les surplus, n'aura pas lieu.
- Comme alternative à une baisse sèche du taux garanti ou à des efforts supplémentaires à demander aux cotisants (employés, employeurs), le Conseil a analysé différents modèles visant à faire face aux défis des conditions techniques, tout en intégrant les objectifs prioritaires : viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable.
- Un nouveau modèle sera donc appliqué dès 2018 : les taux de conversion garantis seront redéfinis, et complétés par une part supplémentaire. Cette «13^{ème} rente» sera versée pour autant que les conditions le permettent.
- Des mesures transitoires permettront que les assurés prennent leurs dispositions en toute connaissance de cause (**détails cf. FISP Info n°13**).
- En outre, les économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation depuis 2007, ont permis de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

Direction

En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et surveillance de la Fondation.
- Efficacité des mandats, qualité/coût des produits.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007.

Secrétaire du Conseil et des commissions, proactive dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

Mission permanente, amélioration de la gouvernance et surveillance des mandats porte ses fruits :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés un plan de prévoyance amélioré, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2015 sur les sujets :
 - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
 - conseil financier, gestion de risques et administrative,
 - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
 - modalités de gestion et consultant immobilier,a permis d'**améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais)**.
- **2016** permet d'**améliorer encore** certains postes via appel d'offre de **réassurance** (cf. FISP Info 13).
- Les mesures ont été prises pour assurer la transparence des flux avec les partenaires financiers :
 - Le rapport « 0% opaque » sur les frais répond aux exigences de présentation comptable.
 - **Un mandat spécifique** a permis de valider l'efficacité des dispositifs en vigueur pour optimiser les coûts de gestion financière.

Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV, secteur de la prévoyance professionnelle. Le gérant assume calcul et paiement des prestations.

Information

Les assurés sont invités à consulter le site www.fisp.ch. Ils peuvent aussi s'adresser à leur responsable RH pour les questions courantes. Si nécessaire, un contact avec les spécialistes permettra d'apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

La Direction coordonne les séances d'informations, à l'attention des assurés (conférences de novembre 2015 et 2017) et des adhérents, sur les enjeux du 2^{ème} pilier et les solutions de prévoyance FISP.

Prestations

La Fondation verse les rentes suivantes :

	01.01.2016	01.01.2017
Retraite	19'259'754	21'758'142
Invalide	3'530'173	3'336'832
Conjoint	990'344	1'121'979
Enfants	374'842	443'569
Total	24'155'113	26'660'622

Elle compte 1'919 bénéficiaires de rentes.

Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 88.3 Mios, en augmentation par rapport à 2015.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune a dégagé un résultat de quelque CHF +26 Mios, réparti comme suit (Mios):

- Revenus ordinaires des placements +19.
- Résultat et Plus/moins-values sur titres + 11.
- Résultat net des immeubles + 4.
- Frais de gestion sur titres - 8.

Bilan technique

Un bilan technique est établi au 31.12.2016/01.01.2017 : après alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière de la Fondation, le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible, s'établit à un niveau de 103%, contre 105.3% en 2015, ce qui a néanmoins permis de rémunérer les comptes épargne de 1,50% d'intérêts.

Dès l'exercice 2016, la FISP alimente une nouvelle provision « pour taux de conversion favorable » qui, d'ici 6 ans au maximum, devrait permettre de préfinancer l'intégralité des coûts qui découleront de l'application de taux de conversion plus favorables que les taux actuariels, ceci pour les assurés de 58 ans et plus.

Sur la base de ses recommandations 2016, l'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa gestion pour renforcer sa capacité financière à procurer des rentes de retraite en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique prudentiel de 2,25% (2,75% auparavant).

Relevant en outre la qualité des fondamentaux (cash flows positifs; marges sur frais), il estime la FISP a pris des mesures cohérentes avec les travaux sur le taux de conversion menés dans le cadre de l'évolution des prestations retraite.

La définition d'un nouveau modèle de rente, cohérent avec les objectifs de rendement à long terme de la fondation, permet en effet, dès 2018, de répondre aux enjeux de longévité, en préservant les caractéristiques d'un 2^{ème} pilier de qualité pour tous les assurés, actifs et pensionnés. (cf. rapport de gestion).

L'expert en prévoyance de la Fondation atteste enfin, sur la base du présent bilan technique, que la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2016, qu'elle n'a pas de problème d'ordre structurel et que toutes les prestations qu'elle assure sont financées.

Conclusion

La FISP continue sa mission, dans un contexte induit par la crise historique de 2008, qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Grâce aux très bons rendements obtenus sur 2012-14, elle a constitué, selon les normes comptables RPC 26, une réserve de fluctuation de valeurs qui a permis d'amortir les impacts de marchés très volatils en 2015.

Grâce à cette réserve et aux résultats d'une gestion financière et budgétaire équilibrée contribuant à préserver les avoirs et le capital des assurés, la Fondation peut, en 2016, renforcer encore ses réserves pour les pensionnés et rémunérer l'épargne des assurés bien au-delà de l'inflation, malgré les effets de marchés financiers encore mouvementés.

Ces résultats lui permettent aussi de continuer à s'adapter pour répondre raisonnablement aux défis de conditions financières toujours plus exigeantes pour le 2ème pilier (taux bas et marchés instables), et de garder le cap pour améliorer les prestations de ses assurés, tout en maintenant ses objectifs de reconstitution progressive de la réserve de fluctuation de valeurs.

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en œuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du « 3^{ème} cotisant ».